

Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de NANCY  
Canton de Dieulouard

**COMMUNE D'AUTREVILLE SUR MOSELLE**  
**PROCES - VERBAL**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 23 avril 2020*  
*à 19 heures 00*

*Conseil municipal en exercice : 10*  
*Présents : 5*  
*Votants : 10*

*L'an deux mille vingt, le vingt-trois avril, le Conseil municipal étant réuni dans en lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BIC*

*Présents : Jean-Jacques BIC - Jean-Paul BRUCHE - Emmanuel FERREIRA - Christian MINEL - Marie-Paule SAUDER*

*Absents excusés : Laurence ECKMANN – Philippe ENGLERT – Grâce L'HUILLIER – Laurent MULLER – Bertrand VIOLE*

*Pouvoirs :*

*Laurence ECKMANN à Marie-Paule SAUDER*  
*Philippe ENGLERT à Jean-Paul BRUCHE*  
*Grâce L'HUILLIER à Jean-Jacques BIC*  
*Laurent MULLER à Jean-Jacques BIC*  
*Bertrand VIOLE à Emmanuel FERREIRA*

*Secrétaire de séance : Jean-Paul BRUCHE*

**ORDRE DU JOUR :**

- Budget Primitif 2020
- Convention d'entretien des espaces verts : Boudrique Paysages
- Contrat de foretage EQIOM – avenant n°3
- Questions diverses

En cette période de pandémie du COVID-19, le budget a été préparé avec l'ensemble des conseillers par courriel. Il a été décidé, en application de l'article 2 de la loi 2020-290 (quorum ramené à 1/3 des membres et 2 pouvoirs par conseiller), de réunir un conseil municipal restreint pour voter ce budget primitif 2020.

10/2020	<b><i>BUDGET PRIMITIF 2020</i></b>
---------	------------------------------------

Le Maire donne lecture du budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif suivant :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	303 009.03	313 009.03 €
RECETTES	282 777.07	
REPORT N-1	30 231.96	313 009.03 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	75 224.56	
RESTE A REALISER	19 870.00	
REPORT N-1	32 718.33	127 812.89 €
RECETTES	126 583.89	
RESTE A REALISER	1 229.00	127 812.89 €

Vote : unanimité

11/2020	<b>CONVENTION BOUDRIQUE PAYSAGES : Entretien des espaces verts</b>
---------	--

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre la commune d'Autreville-Sur-Moselle et l'entreprise Boudrique Paysages pour l'entretien des espaces verts et des voiries de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la convention.
- Autorise le Maire à signer la convention.

Vote : unanimité

12/2020	<b>CONTRAT DE FORETAGE EQIOM – Avenant n°3</b>
---------	--

Le maire expose que la commune d'Autreville-sur-Moselle et Holcim Granulats (France) ont conclu une convention de foretage en date du 16 septembre 2014.

La société Eqiom Granulats vient au droit de Holcim Granulats (France) par suite d'un changement d'actionnaire majoritaire.

Par arrêté préfectoral en date du 07 janvier 2020, les sociétés GSM et Eqiom Granulats ont obtenu l'autorisation d'exploiter de manière conjointe et solidaire la carrière au lieu-dit « Le Gras-lieu » sur la commune d'Autreville comprenant en particulier les terrains objet de la convention de foretage du 16 septembre 2014 sus-visée. La condition suspensive étant levée, le contrat de foretage prend donc effet de plein droit.

Compte-tenu de ce qui précède, les articles 3, 10 et 16 du contrat de foretage du 16 septembre 2014 sont modifiés et font l'objet d'un avenant n°3.

Le maire donne lecture de cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer cet avenant et tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité